



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL LIGUE DU CENTRE

COMITE DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

REGLEMENT du CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL des CLUBS VETERAN 2016

Ce règlement décrit le fonctionnement du championnat Vétéran. Il se compose des règles fédérales complétées par la Ligue du Centre et le comité. Il s'agit de la 5^{ème} édition. La structure des groupes change cette année.

1)- PRINCIPE DU CHAMPIONNAT

- 1.1- Le championnat comprend 3 divisions, la 1^{ère} division avec 1 groupe de 10 équipes, la 2^{ème} division avec 1 groupe de 10 équipes et des groupes de Division-3 selon les réinscriptions et les nouvelles inscriptions.
Il ne peut y avoir qu'une équipe d'un club en Division-1, de même en Division-2.
- 1.2- Toutes les rencontres d'une journée d'un groupe se déroulent à la même heure et sur un même lieu.
Les terrains sont tracés ; si le nombre de terrains nécessaires est important, il est accepté de ne tracer que 2 terrains au lieu de 4 pour une rencontre.
Dans ce cas, les tête-à-tête se jouent sur 2 tours. 2 joueurs disputent leur tête-à-tête, leurs partenaires sont supporters.
A l'issue de ces parties, 2 partenaires démarrent leur tête-à-tête.

Il est interdit de fumer pendant les parties.
- 1.3- Les rencontres se jouent le vendredi après-midi.
- 1.4- Le report d'une rencontre ou d'une journée est impossible, même si les clubs en sont d'accord.
Seul le Comité 41 peut décider d'un report.
- 1.5- Le Comité 41 ne verse aucune indemnité aux équipes participant à la compétition.
- 1.6- Cette compétition est ouverte à tous les licenciés, masculins et féminines, de 55 ans et plus.
1 seule mutation extra département est acceptée dans une équipe.
- 1.7- Une équipe est composée de 4 joueurs ; 2 remplaçants peuvent également figurer sur la feuille de match.
La composition d'une équipe peut varier d'une rencontre à une autre.
Lorsqu'un club dispose de plusieurs équipes, un joueur ne peut pas changer librement de division en cours d'année entre les niveaux du département.
Dans une équipe, 1 seul joueur est autorisé à participer à une rencontre après avoir disputé (ou qui disputera) une rencontre d'une division supérieure la même année.
Dans le cas contraire, le match est perdu par pénalité, de manière identique à un forfait pour absence, et les sanctions sportives et financières s'appliquent.
Cette restriction s'applique pendant toute la durée du championnat, y compris les phases finales.
Tout joueur inscrit sur la feuille de match, même non entré en jeu, est considéré comme ayant participé à la rencontre.
- 1.8- L'association de clubs n'est pas autorisée.
- 1.9- Une équipe est inscrite par un club ; c'est donc le président(e) de ce club qui est l'interlocuteur du comité, ce n'est pas le capitaine de l'équipe.
L'inscription d'une équipe est de 25 euros.

2) - JOURNEE DE CHAMPIONNAT

- 2.1- L'horaire de la compétition est le suivant :

. à partir de 14 h	: dépôt des licences, remplissage des feuilles de matches
. à partir de 14 h 15	: tirage au sort
. à 14 h 30	: jet du but

- 2.2- Chaque capitaine d'équipe dépose à la table les licences des joueurs figurant sur sa feuille de match, y compris la sienne.
C'est le capitaine de l'équipe nommée en premier dans le calendrier, qui fournit la feuille du match et la feuille de tir.
Les rencontres en tête-à-tête sont renseignées au dépôt des licences.
Le capitaine peut être un joueur.

- 2.3- Une rencontre « forfait » entraîne le versement d'une amende financière de 100 euros de la part du club ou des 2 clubs « forfait », cela, au premier et au deuxième forfaits constatés.
 Cette amende est appliquée au club dont dépend l'équipe ; elle sera recouvrée en fin d'année sur la fiche comptable.
 Au 3^{ème} match forfait de la même équipe :
- . l'équipe est exclue du championnat ; elle devra verser une amende de 400 euros.
 - . les points des rencontres déjà jouées sont décomptés à chaque adversaire.
 - . une restriction d'engagement pourra être appliquée à ce club sur l'année suivante.

Un forfait est constaté si une équipe est présente avec au moins 3 membres et l'autre absente, ou bien si une équipe est présente avec au moins 3 membres et l'autre équipe composée de moins de 3 membres.

L'équipe présente marque les 3 points de la victoire sur le score de 13 à 0.

L'équipe absente marque 0 point et le score est de 0 à 13.

Si les 2 équipes sont absentes, elles sont « forfait », elles marquent 0 point et un score de 0.

Toutefois, si le Président du comité ou si l'un des membres de la Commission du Championnat des Clubs a été averti du forfait d'une équipe, son adversaire sera prévenu immédiatement et ne sera pas obligé de se déplacer.

- 2.4- Dans le cas d'un club disposant d'équipes dans plusieurs divisions, l'équipe ou les équipes des plus hautes divisions ne peuvent pas faire « forfait », elle(s) doivent être obligatoirement remplacée(s) par une équipe jouant dans une division inférieure (ce changement de division pour les joueurs remplaçants ne sera pas comptabilisé pour ce match, en relation avec la restriction détaillée à l'article 1.7).

Si ce point n'est pas respecté, 2 équipes du club, celle défaillante et celle de la division immédiatement inférieure, seront déclarées « forfait ».

- 2.5- Une rencontre se compose de 3 phases, chaque phase distribuant 8 points.

- 1). Une victoire en tête-à-tête donne 2 points
- 2). Une victoire en doublette donne 4 points
- 3). La victoire en triplète donne 4 points
- La victoire au tir donne 4 points.

Le total des points est de 24 (dans la mesure où les équipes jouent à 4 joueurs contre 4 joueurs).

Pour le classement dans le groupe, il est attribué :

3 points	: pour une victoire, sur le terrain ou par forfait ou par pénalité
2 points	: pour un match nul
1 point	: pour une défaite
0 point	: pour un forfait ou pour un match perdu par pénalité

3) - DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

- 3.1- Le déroulement à l'intérieur d'une rencontre est propre aux championnats par équipe de 4 :

- . 4 rencontres en tête-à-tête
 - . 2 rencontres en doublette
 - . 1 rencontre en triplète
- et 1 épreuve de tir de précision pour une personne qui ne participe pas à la triplète.

- 3.2- C'est le capitaine d'équipe qui effectue les choix des personnes qui joueront chaque phase et les inscrit sur la feuille de match.

- 3.3- La tenue des joueurs composant une équipe est identique pour le haut, et cela, dès les tête-à-tête.
 Il n'y a pas de restriction sur le port du jean.

- 3.4- Le remplacement d'un joueur est possible entre 2 phases ou en cours de partie. Dans ce dernier cas, il ne peut y avoir qu'un seul changement au cours d'une partie : 1 dans chaque doublette, 1 dans la triplète.

Un joueur sorti dans une doublette, ne peut pas rentrer dans l'autre doublette, ni revenir dans sa partie initiale.

La personne qui effectue le tir ne peut pas être remplacée au cours de cette épreuve.

Un remplacement doit être signalé par le capitaine, au capitaine adverse et à l'arbitre, avant le jet du but de la mène suivante.

4) - ARBITRAGE - JURY - CLUB

- 4.1- En 2016, un arbitre est désigné sur chaque lieu.

Il est pris en charge financièrement par le Comité 41 pour la demi-journée (30 euros), son déplacement étant à la charge du club.

- 4.2- L'arbitre effectue le contrôle des licences avec le lecteur fédéral ; il lance les parties.

Afin de gagner du temps à ce moment là, et plus spécialement lorsque 2 groupes sont présents, un dirigeant du club aidera l'arbitre en lançant simultanément les rencontres du 2^{ème} groupe.

L'arbitre et les capitaines remplissent les scores sur les feuilles de match.

Un groupe de 4 terrains est attribué par l'arbitre à l'annonce des tête-à-tête ; il reste inchangé pour les 3 phases de jeu. Ce sont les joueurs qui choisissent ensuite leurs terrains au sein du groupe donné par l'arbitre, en respectant l'occupation d'1 terrain sur 2 pour la phase des doublettes.

Le Responsable du club retournera sous 48 h les feuilles de match, papier ou informatique, au membre du CD41 en charge du classement :

M. Jean Pierre NAUDIN 9 rue Georges Bontront Cidex 986 41300 SALBRIS

Si les résultats sont transmis par internet, le Responsable transmettra les feuilles au plus tôt à la personne en charge des classements.

- 4.3- Un jury est constitué avant le lancement des rencontres et affiché. Il comprend 3 membres, si possible non partie prenante dans la compétition.
- 4.4- La phase de tir est gérée par l'arbitre ou un dirigeant du club.
- 4.5- Le club doit mettre à disposition 2 personnes. A la table pour la gestion des feuilles de match en relation avec l'arbitre, puis lors de la phase de tir.
Le club installe 2 pas de tir.

5) - CLASSEMENT D'UN GROUPE A LA FIN DU CHAMPIONNAT

5.1- Au classement général, les équipes sont classées à l'issue de toutes les rencontres :

- 1- le total des points marqués
 - 2- le goal average particulier (*)
 - 3- le goal average général,
 - 4- le plus grand nombre de points marqués 'Pour',
 - 5- le nombre total de victoires dans la phase de jeu (4 TT + 2 D + 1 T + 1 tir). Le nombre d'épreuves étant de 8.
En cas de nouvelle égalité, application de la règle suivante :
 - . A partir de la feuille de match cumulé des points "pour" et des points "contre" des 7 parties disputées
 - . Pour le tir de précision, pour éviter un trop grand désavantage en cas de large victoire, l'écart ne pourra pas être supérieur à 6 points.
 - . Exemple pour le tir de précision:
 - . match nul : 22 à 22, prise en compte du résultat tel quel
 - . victoire 34 à 30, prise en compte du résultat tel quel
 - . victoire 40 à 16, résultat ramené à 6 points d'écart soit 22 à 16
- Le résultat acquis ou modifié de l'épreuve du tir de précision est rajouté au total des 7 autres parties pour déterminer la totalité des points "pour" et des points "contre" des parties.

(*)Cas d'égalité parfaite de points au classement : pour départager 2 équipes qui seraient dans ce cas, la priorité est donnée à l'équipe qui a remporté la rencontre les opposants individuellement.

En cas de nul entre les concernés, s'applique le critère 3 puis le critère 4, puis le critère 5.

En cas d'égalité entre 3 ou plusieurs équipes après le critère 1 s'applique le départage par la règle du « mini championnat » entre les équipes concernées. Suite à ce classement si l'une des équipes est première elle prend la préséance sur les 2 et plus des autres équipes, et dans le cas d'égalité subsistant entre 2 ou plus d'équipes on applique dans l'ordre les critères 2 à 5.

6) - PHASE FINALE EN FIN DE CHAMPIONNAT

6.1- En Division-1 et en Division-2, il n'y a pas de phase finale, le classement est connu à l'issue de la dernière journée. Pour la Division-3, qui comprend 2 groupes, une finale sera organisée entre les premiers des groupes pour sacrer le champion.

Cas exceptionnel d'égalité lors de matchs de barrages ou de départage d'équipes à égalité, il sera procédé à l'épreuve du Tir simplifié à savoir :

- Le tir s'effectue uniquement à la distance de 8 m sur 2 tours c'est-à-dire que chacun des 4 tireurs aura 2 boules à tirer
- Liste de 4 joueurs préétablie par les 2 capitaines avant le tir
- A chacun des 2 tours le tir s'effectue sur une seule boule placée au centre du cercle de tir en opposant 1 à 1, en alterné, les joueurs dans l'ordre de la liste
- La désignation de l'équipe qui débute le tir se fait par tirage au sort
- Les points sont comptabilisés par la table de marque par annonce de l'arbitre principal placé au cercle de la surface de tir après validation du tir (jugement des pieds dans le cercle)
- 1 point pour la boule touchée restant dans le cercle de tir
- 3 points pour la boule touchée et sortie du cercle de tir
- 5 points pour le carreau restant dans le cercle de tir
- L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points à la fin des 2 tours remporte le match

- En cas d'égalité après les 2 tours on procédera à l'épreuve de tir appelée « mort subite » aux mêmes conditions que dans les 2 tours, sauf que le match est perdu par l'équipe qui aura, la première, simplement manqué la boule cible ou obtenu moins de points que l'adversaire.
Ceci à la condition évidente que chaque équipe ait tiré le même nombre de boules.

6.2- Des récompenses en trophées ou en cadeaux seront offertes aux équipes classées en tête des groupes, selon un barème à préciser.

6.3- Le délégué du CD41 gère la compétition, il apporte des cercles de jeu et les feuilles de matches, l'arbitre désigné prenant en charge la phase du tir.

Lorsqu'une phase finale se déroule sur une journée avec rencontres le matin et l'après-midi, le Comité 41 participe aux frais des équipes concernées, à raison d'un montant forfaitaire de 7 € par joueur (sur la base de 5 personnes).

6.4- Le club de l'équipe championne de chaque division, se voit confier pour un an, le challenge de « Champion ». Ce trophée sera remis en jeu l'année suivante.

7)- LE PRINCIPE DES MONTEES ET DES DESCENTES EN FIN D'ANNEE 2016 – LE CHAMPIONNAT REGIONAL 2016

7.1- La Ligue du CENTRE lancera en 2016, un Championnat Régional appelé CRC-Vétéran.
Il est constitué, comme les autres championnats régionaux, d'un groupe de 12 clubs. Il ne peut y avoir qu'une seule équipe d'un club.

Pour cette première année, 2 équipes montent par comité. Ce sont le champion et le vice-champion 2015.

En fin d'année 2016, il y aura 6 descentes vers les divisions départementales.

7.2- Pour le CDC, en fin d'année 2016, il y aura pour les montées :

- . 1 montée de Division-1 en régional, le champion
- . 2 montées de Division-2 en Division-1, les 2 premiers du groupe
- . 2 montées de Division-3 en Division-2, le premier de chaque groupe

Si le champion de Division-1 ne montait pas pour quelque raison que ce soit, le club classé en suivant serait alors invité à monter. Des sanctions sportives ou financières pourraient alors être prises à son encontre.

Dans les autres divisions, si une équipe ne peut pas monter en raison de la présence d'une équipe de ce même club dans la division supérieure, ou pour une autre raison, le club classé en suivant dans ce même groupe serait alors invité à monter.

Et pour les descentes :

- . 1 descente de Division-1 en Division-2
- . 1 descente de Division-2 en Division-3

Peuvent s'ajouter à ces descentes automatiques, une ou deux descentes du championnat régional.

Les cas non prévus seront traités par le Comité 41 et une information sera transmise aux clubs inscrits.

Ce règlement s'appliquera à partir du 1^{er} mars 2016

Le Comité 41.